



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Association Cassis de Dijon- Attribution d'une subvention

L'Association Cassis de Dijon a été créée en janvier 2012 afin d'assurer la représentation et une défense efficace des valeurs de l'indication Géographique « Cassis de Dijon » et des liquoristes dijonnais : LEJAY, L'HERITIER-GUYOT, EDMOND BRIOTTET, GABRIEL BOUDIER.

Pour rappel, les maisons du Cassis de Dijon :

- Produisent 13 millions de bouteilles de Cassis de Dijon par an = 75 % de la production nationale de Crème de Cassis ;
- Réalisent 90% des exportations de Crème de Cassis française ;
- S'approvisionnent en baies de cassis 100% françaises ;
- Représentent 70 millions d'euros de CA au total dont 28 millions à l'export, avec une présence dans plus de 80 pays ;
- 190 emplois directs et 230 emplois indirects dans les industries régionales (verre, carton, service et imprimerie).

Le Cassis de Dijon a obtenu son classement en « Indication Géographique » par l'I.N.A.O. Cette décision unanime des membres de l'I.N.A.O. aura pour conséquence de donner dans le cadre du Règlement Européen 110/2008 le plus haut niveau de protection dans la Communauté Européenne et dans le monde, grâce aux accords bilatéraux au Cassis de Dijon. Les conséquences nombreuses et bénéfiques de cette protection sont les suivantes :

- De nouvelles garanties de qualité sans équivalence données aux consommateurs ;
- Des garanties économiques renouvelées à la filière agricole de production de baies de cassis en Bourgogne ;
- Des garanties économiques et fiscales données à la ville de Dijon où seul le Cassis de Dijon peut être produit ;
- Des garanties aux personnels des Maisons de Cassis dijonnaises, à leurs fournisseurs et sous-traitants bourguignons de pérennité de leurs activités ;
- Cette reconnaissance accordée au moment où les liquoristes dijonnais fêtent les 180 ans du Cassis de Dijon, montre le dynamisme de cette activité liée à l'histoire de la ville de Dijon. L'association qui porte des valeurs de qualité, soutient activement la tradition et la singularité d'un savoir-faire, les atouts et le rayonnement du territoire dijonnais. A ce titre, en lien direct avec l'INAO, elle participe aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir, à la valorisation du produit ainsi qu'à la connaissance statistique du secteur.

En 2020 et 2021, l'épidémie de COVID 19 a eu de lourdes conséquences économiques et financières sur les opérateurs engagés dans l'IG CASSIS DE DIJON. En effet, la fermeture en France et dans le reste du monde des cafés et restaurants, et de la baisse mondiale du tourisme a eu des répercussions sur l'activité de l'Association des Cassis de Dijon (baisse de l'activité économique des lieux de consommation, annulation des rassemblements et manifestations touristiques, de promotion et commerciales). C'est pourquoi, en 2022, à l'issue de la pandémie, l'association Cassis de Dijon a bénéficié d'un soutien global de la Ville de Dijon à la relance de son activité (délibération du 27 juin 2022).

En 2025, l'évolution du contexte international concernant le commerce des alcools perturbe de nouveau l'activité des entreprises adhérentes de l'association des Cassis de Dijon qui craint une perte de visibilité de la crème de Cassis emblématique de notre territoire. C'est pourquoi, Dijon métropole et l'association des Cassis de Dijon ont la volonté commune de promouvoir le Cassis de Dijon dans le territoire et au-delà.

Ce partenariat est formalisé par une convention d'objectifs et de moyens conclue entre la métropole et l'association des Cassis de Dijon, pour une subvention de 15 000 € complémentaire à la mobilisation de divers outils de promotion des produits locaux sous signe de qualité.

La subvention sera utilisée selon le programme d'actions suivant au cours des années 2026-2027 :

Actions	Prévisionnel
---------	--------------

<u>Axe1 :</u> - Participer aux événements de la Ville de Dijon : Brunch des Halles, Cité Internationale de la gastronomie et du vin (CIGV), Show les Papilles, Foire Gastronomique, ... : Ateliers découverte du cassis tous les mois dans la Grande Chapelle de la Cité - 1ère édition en juillet 2026 d'un rendez-vous annuel : découvrir l'histoire du cassis en Bourgogne et dégustations - Promotion du Cassis de Dijon lors des événements où la Cité est présente à l'extérieur de Dijon (ex : Chat Perché à Dole) - Stand du Cassis de Dijon lors de la Foire gastronomique de Dijon - Valorisation de la Confrérie du Cassis de Dijon	5 000 €
<u>Axe 2 :</u> - Accompagner et dynamiser les actions de promotion du territoire en particulier à l'étranger - Dégustation, Vente - Démonstrations culinaires utilisant le cassis de Dijon ; - Mentions systématiques du Cassis de Dijon lors des conférences de présentation de Dijon auprès de nos partenaires étrangers ; - Proposition d'association avec les cassissiers lors de déplacement internationaux (ex : Olivier Mélis / Lejay-Lagoutte au Japon en Avril 2024) ;	5 000 €
<u>Axe 3 :</u> Poursuite de la défense de l'indication Géographique sur le volet «Propriété intellectuelle»	5 000 €

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention de 15 000 € à l'association des Cassis de Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2025.

SCRUTIN POUR : 42 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 4 PROCURATION(S)